I.U.T
MONTPELLIER - SETE

TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

NOUS FORMONS LES FUTURS TALENTS DE VOTRE ENTREPRISE

IUT MONTPELLIER-SETE
DES FORMATIONS SUPÉRIEURES
TECHNOLOGIQUES À BAC +3

- Chimie
- Mesures Physiques
- Informatique
- Génie Biologique
- Techniques de Commercialisation
- Gestion des Entreprises et des Administrations
- Génie Électrique et Informatique Industrielle

Pour trouver notre établissement effectuer votre recherche avec notre code UAI **0340838B**

SCAN ME!

POURQUOI VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE CHEZ NOUS ?

Parce que vous avez besoin de professionnels opérationnels, engagés et formés à vos réalités.
Nous formons les futurs talents de votre territoire, dans des filières concrètes, avec des équipements à jour et une pédagogie proche du terrain.

L'IUT Montpellier-Sète c'est :

- 2450 étudiants
- 900 stagiaires
- 650 alternants
- Des halles de technologie à votre disposition*

*VISITEZ NOTRE ESPACE DE FABRICATION NUMÉRIQUE OB.I LAB

Prenez rdv auprès de nos 2 animateurs :
iutms-obilab@umontpelier.fr

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS CO-FINANCÉS PAR LA TAXE D'APPRENTISSAGE :

Achats de matériels pédagogiques :

- Appareillages scientifiques pour l'analyse fine des matériaux et des produits biologiques.
- Spectrophotomètres & nanophotomètres

Développement du e-Learning :

- Mise en place de « ILe » : International Lab for eLearning

Amélioration des conditions d'études :

- Déploiement du réseau WiFi sur le site de Sète
- Achat d'ordinateurs

RETROUVEZ-NOUS

HTTPS://

SCAN ME!

SCAN ME!

QUAND VERSER VOTRE SOLDE DE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Du 26 mai 2025 au 24 octobre 2025, les employeurs désignent les établissements qu'ils souhaitent soutenir via la plateforme SOLTEA. L'IUT est habilité à recevoir votre versement avec le **code UAI 0340838B.**

COMMENT VERSER ?

1 1ÈRE PÉRIODE DE RÉPARTITION

26 mai : Ouverture de la plateforme SOLTéA et 1ère répartition du solde de la taxe d'apprentissage aux établissements habilités à la recevoir.

27 juin : Clôture de la 1ère période de répartition

11 juillet : 1er virement des fonds aux établissements par les employeurs

2 2ÈME PÉRIODE DE RÉPARTITION

14 juillet : Début de la 2ème période de répartition du solde de la taxe d'apprentissage aux établissements habilités à la recevoir.

24 octobre : Clôture de la campagne de répartition

7 novembre : 2ème virement des fonds aux établissements par les employeurs

VOTRE CONTACT TAXE D'APPRENTISSAGE

Karine HIRTZ - Responsable du Pôle Relations Entreprises et Alternance - IUT Montpellier-Sète
Tél : 04 99 58 52 37
karine.hirtz@umontpellier.fr

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

I.U.T MONTPELLIER-SETE

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION

Conception, mise en œuvre et évaluation des licences professionnelles en formation initiale ou en alternance pour les licences ABF, GASP, GEEB, MMIC et TCI. Communication, information, accueil, accompagnement des étudiants dans leur parcours à l'Institut Universitaire de Technologie et gestion des partenariats entreprises.